

Décision 12-D-18 du 20 septembre 2012

relative à des pratiques mises en œuvre dans
le secteur des prestations d'interconnexion
réciproques en matière de connectivité
Internet

Posted on: 20 septembre 2012 | Secteur(s) :

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Cogent communications France, Cogent communications Inc

Dispositif(s)

Acceptation des engagements
Clôture de la procédure

Procédure(s)

Engagement

Entreprise(s) concernée(s)

Groupe France Télécom

Lire

le texte intégral de la décision

261.13 Ko

le communiqué de presse